

2012-2013

Rapport annuel - statistiques

TRAJET



Trajet

Juin 2013

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
VUE GÉNÉRALE SUR LES DOSSIERS 2012-2013	
Répartition des dossiers selon la base de références et le sexe.....	2
Provenance des dossiers selon les Centres jeunesse.....	3
Répartition générale des délits commis selon le sexe.....	4
Répartition des adolescents selon l'âge.....	6
Occupation des adolescents.....	7
Niveau de scolarité complété par les adolescents.....	7
Lieu de résidence au moment de la référence.....	8
Statut des dossiers référés traités.....	8
RÉPARATION ENVERS LA VICTIME	
Statut des dossiers traités.....	9
Victimes ayant bénéficié du fonds Réparado.....	10
Ententes issues du processus de Médiation.....	11
Ententes issues de la réparation sans médiation.....	11
RÉPARATION ENVERS LA COMMUNAUTÉ	
Travaux bénévoles.....	12
Dédommagement financier.....	17
MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS SOCIALES.....	18
CONTACT AUPRÈS DES VICTIMES.....	19
RENVOIS COMMUNAUTAIRES.....	21
TRAVAUX COMPENSATOIRES.....	22
MÉDIATION CITOYENNE.....	23
REMERCIEMENTS.....	24

INTRODUCTION

Le présent rapport statistique fait état, en tableaux et graphiques, des profils et caractéristiques des dossiers référés et traités à Trajet en 2012-2013. De plus, nous vous invitons à lire notre rapport d'activités qui vous permettra d'obtenir une vision globale de l'ensemble du travail effectué durant l'année.

Nous portons à votre attention les changements dans la présentation des données statistiques liés au logiciel de données que nous utilisons depuis deux ans. Traditionnellement, nous vous présentions des données sur les dossiers traités, c'est-à-dire, dont l'intervention s'était déroulée et conclue durant l'année.

Aujourd'hui, des tableaux représentent les **dossiers référés** durant l'année. Ainsi, vous observerez que certaines données factuelles sont inconnues ou non définies, car au 31 mars 2013, plus de 400 dossiers, référés en cours d'année, étaient actifs parmi les intervenants, c'est-à-dire que l'intervention n'était pas finalisée.

En première partie du rapport, nous vous présentons les données générales concernant les **dossiers référés (1 659 dossiers)**. Suivront les statistiques des dossiers traités sous les volets de réparation envers la victime et la communauté ainsi que les mesures de développement des habiletés sociales.

Vous retrouverez par la suite, les données concernant les **demandes de contacts auprès des victimes (436 demandes)**, les statistiques relatives **aux renvois communautaires (57 dossiers)**, les données concernant les **travaux compensatoires (126 dossiers)** et à la dernière section, un chapitre sur la **médiation citoyenne**.

Pour votre information, les abréviations « PS » désignent les dossiers en peines spécifiques provenant de la Chambre de la Jeunesse tandis que « SEJ » représentent les sanctions extrajudiciaires.

BONNE LECTURE !



VUE GÉNÉRALE SUR LES DOSSIERS

Répartition des dossiers référés selon la base de référence et le sexe

DOSSIERS LSJPA		PS	SEJ	Taux garçon	Taux fille	Total mesures	%
Réparation envers la victime	Processus de médiation	3	30	88%	12%	33	3%
	Réparation sans médiation	0	15	94%	6%	15	1%
Réparation envers la communauté	Travaux bénévoles	623	267	84%	16%	890	86%
	Dons	0	28	79%	21%	28	3%
Développement des habiletés sociales	DHS en groupe	11	43	61%	39%	54	5%
	DHS en individuel		20			20	2%
Sous-total		637	403			1040	100%
AUTRES RÉFÉRENCES							
Dossiers associés aux consultations auprès des victimes		436					
Travaux compensatoires		126		90%	10%	126	
Renvois communautaires		57		70%	30%	57	
Sous-total		619				183	
TOTAL		1659		83 %	17%	1223	

Cette année, nous avons reçu **1 659 références**. 63% de ces références sont constituées de dossiers référés dans le cadre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Cette proportion est légèrement supérieure à l'an dernier (59%).

De manière générale, nous observons une diminution du nombre de références soit 133 dossiers. Cette diminution se concentre sur les dossiers associés aux consultations auprès des victimes où une perte de 96 dossiers s'y retrouve et aussi sur les renvois communautaires où une diminution de 23 dossiers est constatée. Cependant, le nombre de dossiers issus de la LSJPA est similaire à l'an dernier.

À travers les différents volets d'intervention, les pourcentages de références ont changé cette année : le volet de réparation envers la communauté est maintenant à 88% alors qu'il se situait à 84% l'an dernier. Ainsi, les deux autres volets soit celui de la réparation envers la victime et celui du développement des habiletés sociales ont chuté respectivement de 3% et 2%. Notons que les travaux bénévoles demeurent, une fois de plus, la mesure la plus souvent référée dans le cadre de la LSJPA, soit 86% de l'ensemble des dossiers alors que l'an dernier, ce pourcentage se situait à 81%.

Ajoutons que 98% des dossiers référés par la Chambre de la Jeunesse sont des travaux bénévoles alors que ce pourcentage se situe à 66% dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires.

Les dossiers traités en peines spécifiques représentent 61% de l'ensemble de nos références tandis que 39% de celles-ci sont des sanctions extrajudiciaires. Nous observons ce phénomène depuis quelques années; il y a une augmentation graduelle des peines spécifiques au détriment des sanctions extrajudiciaires. Il y a 10 ans, cette proportion se situait à 48%. Cette année, elle constitue un sommet inégalé.

Nous comptabilisons 1 013 garçons, ce qui représente 83% des dossiers référés et 210 filles ou 17%. Cette distribution est fort constante à Trajet et se répète année après année.

Remarquons que les garçons sont davantage présents dans le volet de réparation envers les victimes alors que nous retrouvons plus souvent les filles dans le volet des mesures de développement des habiletés sociales et dans les renvois communautaires.

Provenance des dossiers selon les Centres jeunesse

Centre jeunesse de Montréal	Total	Taux
Bureau Sud	398	38%
Bureau Nord	229	22%
Bureau Est	178	17%
Bureau Ouest	72	7%
Total	877	84%
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw	140	14%
Autres centres jeunesse	23	2%
Grand total	1040	

Le **Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire**, comme toujours, nous a confié la majorité des dossiers, soit 84%. Notons que le pourcentage de références provenant des **Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw** est identique à l'an dernier.

La majorité des dossiers traités, soit 60%, provient des équipes Sud et Nord du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Cela s'explique par leur organisation interne, puisque le programme de sanctions extrajudiciaires est concentré à ces deux seuls bureaux.

Notons que plus de 80 délégué(e)s à la jeunesse collaborent, sur une base régulière, avec l'équipe de Trajet.

Répartition générale des délits commis selon le sexe

Délits	M	%	F	%	Total
Infractions contre la propriété	554	84%	102	16%	656
Infractions contre la personne et la réputation	403	74%	142	26%	545
Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice	278	90%	30	10%	308
Lois réglementant certaines drogues	138	91%	13	9%	151
Tentatives, complots, complices et autres	64	93%	5	7%	69
Règlements municipaux et infractions envers la Société des transports de Montréal	58	88%	8	12%	66
Crimes relatifs aux armes à feu et aux autres armes	61	92%	5	8%	66
Code de sécurité routière	44	92%	4	8%	48
Infractions à une loi provinciale	6	100%			6
Fraudes d'identité	3	60%	2	40%	5
Infractions relatives à la monnaie	2	100%			2
Propagande haineuse	1	100%			1
Engagement de ne pas troubler l'ordre public	1	100%			1
Atroupement illégal	1	100%			1
Non définis	27	96%	1	4%	28
Total	1641	84%	312	16%	1953

Cette année, le tableau de la nature des délits est fort similaire à l'an dernier. Les infractions contre la propriété sont encore en première position représentant 34% versus 36% l'an dernier. Suivent les infractions contre la personne à 28% (comme l'an passé), les infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice à 16% versus 15% l'an dernier et les infractions reliées aux stupéfiants à 7% (identique).

À l'intérieur de ces quatre premières catégories de délits, les filles sont légèrement plus présentes dans la catégorie des infractions contre la personne et la réputation (26%), alors qu'elles représentent 17% de l'ensemble de la clientèle.

Quant aux garçons, ils sont davantage présents dans la catégorie de délits des lois réglementant certaines drogues (91%) et dans les infractions contre l'application de la loi et de l'administration de la justice (90%).

La moyenne générale de délits par adolescent se situe à 1,9 délits, une légère augmentation comparée à l'année dernière où elle se situait à 1,8.

Les deux tableaux suivants présentent, de façon détaillée, la nomenclature des délits regroupés sous la catégorie « délits contre la propriété » et l'autre grande catégorie « délits contre la personne et la réputation ».

Répartition des délits contre la propriété

Délits	M	%	F	%	Total
Vol de \$5000 et moins	166	76%	51	24%	217
Possession de biens criminellement obtenus : recel	118	82%	26	18%	144
Méfais de \$5000 et moins	77	90%	9	10%	86
Introduction par effraction	71	96%	3	4%	74
Vol	22	81%	5	9%	27
Escroquerie, faux, fraudes et supposition de personnes	21	81%	5	19%	26
Méfais graffitis	19	100%			19
Infractions ressemblant aux vols	15	88%	2	12%	17
Possession d'outils de cambriolage	17	100%			17
Méfais de plus de \$5000	12	100%			12
Crime d'incendie	8	89%	1	11%	9
Vol de plus de \$5000	8	100%			8
Total	554	84%	102	16%	656

Répartition des délits contre la personne et la réputation

Délits	M	%	F	%	Total
Voies de fait	106	62%	64	38%	170
Proférer des menaces	75	69%	33	31%	108
Vol qualifié	91	87%	14	13%	105
Infliger des lésions corporelles	50	78%	14	22%	64
Harcèlement criminel	23	74%	8	26%	31
Voies de fait contre un agent de la paix	19	68%	9	32%	28
Agression sexuelle	17	100%			17
Conduites dangereuses, fuites, facultés affaiblies	9	100%			9
Extorsion	6	100%			6
Enlèvement, prise d'otages, rapt et séquestration	5	100%			5
Voies de fait graves	1	100%			1
Propagande haineuse	1	100%			1
Total	403	74%	142	26%	545

Les 5 délits les plus souvent référés à Trajet sont, par ordre décroissant :

- les vols de 5 000\$ et moins
- les voies de faits
- les possessions de biens criminellement obtenus : recel
- le fait de proférer des menaces
- les vols qualifiés

À eux seuls, ils représentent 38 % de l'ensemble des délits.

Répartition des adolescents selon l'âge

Âge	Masculin	Féminin	Total	
12	7	2	9	1%
13	26	10	36	3%
14	69	14	83	7%
15	177	32	209	17%
16	216	59	275	22%
17	320	61	381	31%
18	167	24	191	16%
Plus de 18	31	8	39	3%
Total	1013	210	1223	100%

La **moyenne d'âge** est relativement stable depuis quelques années. Cette année, elle se situe à 16 ans et 3 mois, tout comme l'an dernier. La médiane est, encore et toujours, à 16 ans.

Nous observons toutefois que les catégories des 17 ans et plus représentent la moitié des adolescents alors que l'an dernier, ce pourcentage se situait à 44 %. Assistons-nous à une tendance de vieillissement de notre clientèle? Nous sommes portés à le croire, car pour les neuf années antérieures, leur proportion avoisinait les 35%.

Notre clientèle féminine est davantage présente dans la catégorie des 15 à 16 ans (43%) versus 39% pour la clientèle masculine. Quant aux garçons, ils sont plus présents dans la catégorie des 17 ans et plus, 51% versus 44% chez les filles.



Occupation des adolescents

Occupation	Nombre d'adolescents	Taux
Étudiant	646	68%
Sans occupation	111	12%
Travailleur	73	8%
Étudiant et travailleur	65	7%
En recherche d'emploi	48	5%
Prestataire d'aide sociale	2	
Total	945	100%

Parmi les 1 223 mesures référées, il y a 278 adolescents dont l'occupation nous est inconnue. Notons que le profil des adolescents est fort similaire à l'an dernier. La population des adolescents étant aux études et/ou ayant un emploi représente 83 % de ceux référés.

Niveau de scolarité complété par les adolescents

Niveau de scolarité	Nombre d'adolescents	Taux
Primaire	77	9%
Secondaire I	166	19%
Secondaire II	216	25%
Secondaire III	196	23%
Secondaire IV	145	17%
Secondaire V	59	7%
Collégial et Universitaire	11	1%
Total	870	100%

Sur les 1 223 mesures référées, il y en a 353 dont la scolarité nous est inconnue. Notons que ce tableau est fort semblable à l'an dernier malgré l'augmentation des adolescents âgés de 17 ans et plus.



Lieu de résidence au moment de la référence

Lieu de résidence	Nombre d'adolescents	Taux
Mère	398	40%
Parents ensemble	242	25%
Père	97	10%
Centre d'accueil	92	9%
Famille recomposée	54	5%
Famille élargie	38	4%
En appartement	29	3%
Garde partagée	17	2%
Foyer de groupe	15	2%
Famille d'accueil	6	1%
Total	988	100%

Le lieu de résidence de 235 adolescents nous est inconnu. Cette année, 40% des adolescents demeuraient avec leur mère et 25% vivaient avec leurs deux parents. Notons que 12% des adolescents étaient placés soit en centre d'accueil, en foyer de groupe ou en famille d'accueil.

Au fil des années, nous observons une similitude quant au portrait général du lieu de résidence des adolescents.

Statut des dossiers référés et traités

Résultat	Nombre	Taux
Complété	783	73%
Non complété	296	27%
Sous-total	1079	100%
Changement d'orientation	83	
Adolescent a décidé de payer	5	
Total	1167	

Cette année, nous pouvons remarquer une hausse de 8% des dossiers «non complétés» comparativement à l'an dernier.

La catégorie « changement d'orientation » inclut les catégories suivantes : changement d'organisme de justice alternative et changement de type de mesure. Quant à la catégorie des adolescents qui ont décidé de payer, elle correspond aux adolescents référés en travaux compensatoires qui, en cours de mesure, ont choisi de payer leur contravention au lieu de travailler bénévolement.

RÉPARATION ENVERS LA VICTIME

Les dossiers regroupés sous l'appellation « **processus de médiation** » signifient qu'il y a eu une démarche de négociation entre l'adolescent contrevenant et sa victime, soit en personne, soit de manière indirecte par l'entremise d'un médiateur.

La catégorie « **réparation sans médiation** » regroupe les dossiers où la victime a bénéficié d'un geste de réparation de la part de l'adolescent, tel un remboursement ou une lettre d'excuses. Évidemment, ces ententes correspondent au souhait que nous avons préalablement recueilli auprès de la victime lors de notre échange téléphonique.

Statut des dossiers traités

		Total
Processus de médiation	Complété	28
	Non complété	3
	Sous-total	31
Réparation sans médiation	Complété	3
	Non complété	1
	Sous-total	4
Total		35

Il est intéressant de constater que 89% des dossiers traités dans le volet de « Réparation envers la victime » se conclut en mesure complétée alors que le taux général se situe à 73%. Ce constat se répète au fil des ans.

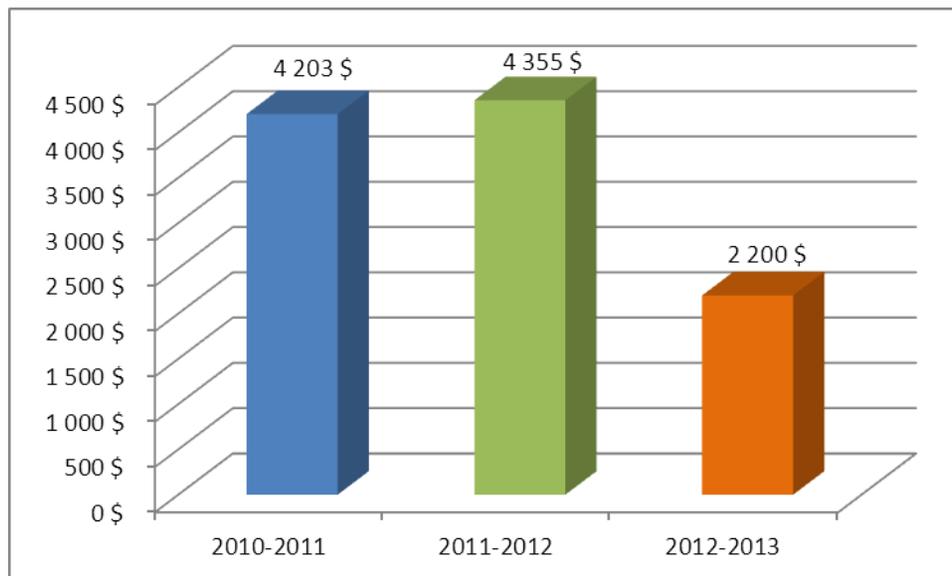


Victimes ayant bénéficié du Fonds RÉPARADO

	Fonds RÉPARADO	Contribution de l'adolescent
Réparation suite à une médiation directe	650\$	
Réparation suite à une médiation indirecte	1 550\$	900\$
Sous-Total	2 200\$	900\$
TOTAL	3 100\$	



Cette année, 7 adolescents ont utilisé le fonds RÉPARADO, permettant à 7 personnes victimes de recevoir un remboursement ou une compensation de la part de l'adolescent. Le montant annuel versé par le fonds RÉPARADO aux personnes victimes a été de **2 200\$**. La somme moyenne par personne victime s'établit à **443\$** incluant la contribution personnelle des adolescents.



Utilisation du fonds Réparado depuis 2010

Ententes issues du processus de médiation

Types d'ententes	Suite à une rencontre	Sans rencontre	Total
Compensation financière envers la victime	2	7	9
Excuses verbales	6		6
Lettre d'excuses	2	2	4
Travaux bénévoles dans la collectivité	6	5	11
Travaux pour la personne victime	2	1	3
Total	18	15	33

Cette année, l'entente de travaux bénévoles dans la collectivité (11) arrive au premier rang. Elle est suivie des excuses verbales ou écrites (10) et des ententes monétaires (9). Notons qu'une entente peut comporter plus d'un type de réparation.

Ententes issues de la réparation sans médiation

Types d'ententes	Nombre
Compensation financière	2
Lettre d'excuses	1
Total	3



RÉPARATION ENVERS LA COMMUNAUTÉ

Travaux bénévoles

Nombre d'heures prévues par type de mesure

Nombres d'heures	Peines spécifiques	Sanctions extrajudiciaires	Total
Une à 20 heures	102	104	206
21 à 40 heures	226	138	364
41 à 60 heures	164	20	184
61 à 80 heures	69	5	74
81 à 100 heures	39		39
101 heures et plus	23		23
TOTAL	623	267	890

Sur l'ensemble des adolescents, 64% ont eu 40 heures et moins à réaliser versus 60% l'an dernier. Une diminution de 4% se manifeste dans les catégories des 41 à 80 heures, passant à 29% par rapport à 33% l'an dernier. Quant aux catégories supérieures, la distribution demeure identique.

Nous constatons que la distribution des 40 heures et moins varie significativement selon la provenance de la référence. Ainsi, 91% des adolescents référés par le programme de sanctions extrajudiciaires ont reçu 40 heures ou moins de travaux bénévoles à effectuer et ce chiffre diminue à 53% lorsque l'adolescent est passé par le Tribunal de la jeunesse.

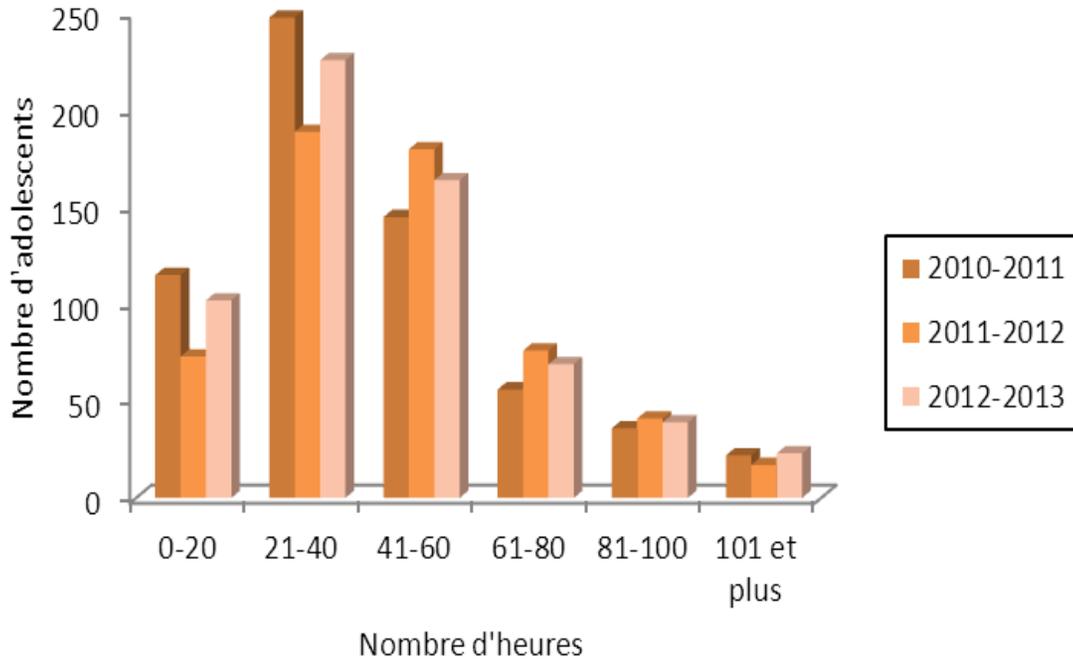
Notons qu'en travaux bénévoles, 70% des adolescents proviennent de la Chambre de la jeunesse, ce chiffre est identique à celui de la dernière année.

Nous observons cette année une stabilité des dossiers de 61 heures et plus provenant de la Chambre de la jeunesse. L'an dernier, notre cumul atteignait 134 dossiers, alors que cette année, il est de 131. Il y a 10 ans, le pourcentage d'adolescents ayant 61 heures et plus à effectuer se situait à 4.8% alors qu'il a progressé au fil des années pour atteindre 15.6%. Cet état de fait entraîne une sursollicitation des organismes d'accueil tout en commandant davantage d'heures d'intervention. En d'autres mots, l'intervenant de Trajet suit l'adolescent plus longtemps.

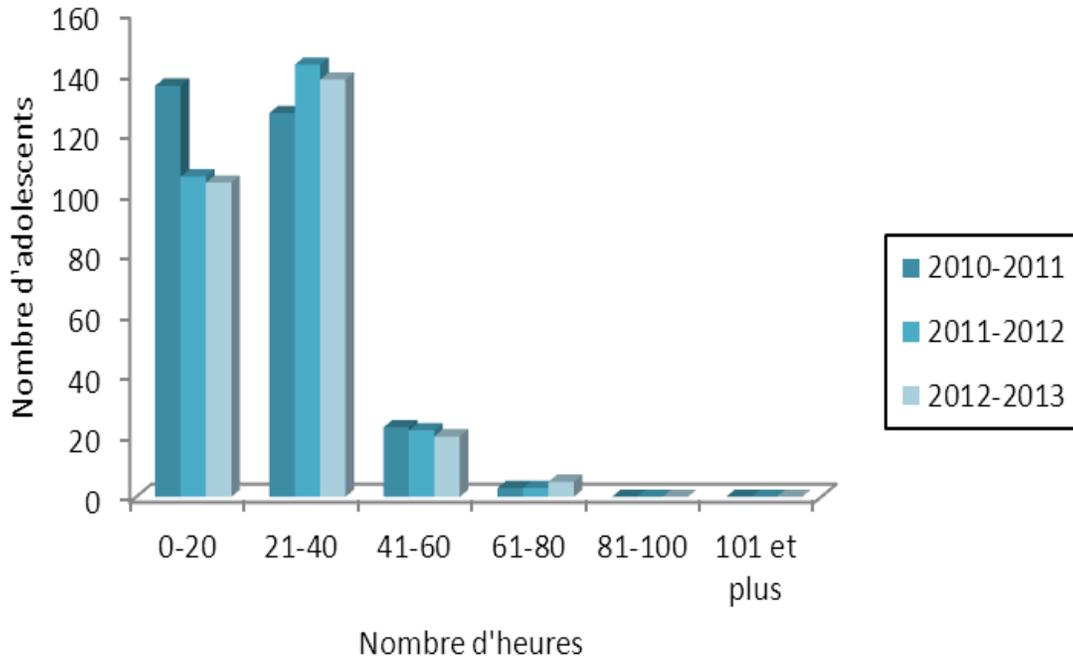
Observons maintenant le nombre d'heures prévues selon la base de référence et ce, sur une période de trois ans.



Peines spécifiques



Sanctions extrajudiciaires



Nombre d'heures prescrites par base de référence

	Heures prescrites	Moyenne
Peines spécifiques	30 300	48,6
Sanctions extrajudiciaires	7 505	28,1
Total	37 805	42,5

La moyenne d'heures prescrites en **sanctions extrajudiciaires** est similaire à l'an dernier où elle se situait à 27,5 heures. Ajoutons que depuis les dix dernières années, elle a varié entre 24,7 et 28,1 heures. En ce qui concerne les **peines spécifiques**, nous constatons une diminution de deux heures cette année par rapport à l'an dernier. Notons que la médiane se situe à 40 heures pour les peines spécifiques alors qu'elle se situe à 25 heures pour les sanctions extrajudiciaires.

Sur une période de dix ans, il est cependant possible d'observer une augmentation significative de la moyenne générale du nombre d'heures prescrites; de 32 heures en 2003-2004 elle passe à 42,5 heures cette année. L'écart des moyennes d'heures prescrites en sanctions judiciaires est toutefois plus considérable, de 35,5 heures en 2003-2004, cette moyenne atteint aujourd'hui 48,6 heures.

Organismes d'accueil et fréquentation des adolescents

Types d'organisme	Nombre d'adolescents
Centres d'entraide et d'assistance matérielle	352
Sports et loisirs	194
Éducation	64
Centres communautaires jeunesse	61
Personnes handicapées	41
Publics/Para-Publics	38
Centres de la petite enfance et services de garde	34
Personnes âgées	33
Récupération / Écologie	26
Immigrants et groupes ethniques	23
Communautés religieuses	14
Associations culturelles et sociales	3
Total	883



76% des adolescents ont œuvré au sein de quatre types d'organismes:

- ◆ 40% pour des organismes d'assistance matérielle et d'entraide
- ◆ 22% pour des organismes de sports et loisirs
- ◆ 7% pour des organismes en éducation
- ◆ 7% pour des centres communautaires jeunesse

Ces données sont fort similaires aux années antérieures.

Tâches individuelles effectuées

Tâches effectuées	Nombre d'adolescents
Entretien général	252
Aide à la cuisine ou aide alimentaire	120
Aide animateur en sports ou en loisirs	110
Aide technique	101
Tâches manuelles diverses (peinture, rénovation, etc.)	80
Tri de vêtements et de denrées	70
Aide éducateur auprès d'enfants	32
Accompagnement de personnes âgées	22
Travail de bureau	20
Accompagnement de personnes handicapées	9
Total	825

10 tâches ont ainsi été effectuées au sein des organismes. Le portrait ressemble aux années passées.

72% des adolescents ont effectué :

- ◆ des tâches d'entretien général (31%)
- ◆ de l'aide à la cuisine ou à l'aide alimentaire (15%)
- ◆ de l'aide en animation en sports ou en loisirs (14%)
- ◆ de l'aide technique (12%)



Corvées de groupe

Tâches	Nombre d'adolescents
Magasins Partage – Paniers de Noël	18
Corvée d'automne (ramassage de feuilles)	17
Fête des neiges	13
Défi sportif	13
Rock'n'Roll Marathon & ½ Oasis de Montréal	10
La fêria du vélo de Montréal / Tour de l'île	10
Magasins Partage – Rentrée scolaire	7
Au cœur de la mode et « Ça marche » de la Fondation Farha	6
Mesure plein air au Camp Olier	5
Festival Under-Pressure	2
Total	101

En plus des tâches individuelles, **101 adolescents** ont participé à des mesures de groupe, soit **11% de l'ensemble des adolescents en travaux bénévoles**. Il s'agit d'une augmentation importante; 20 adolescents de plus par rapport à la dernière année.



Dédommagement financier

Lors d'une rencontre avec l'intervenant, l'adolescent cible une cause ou un organisme auquel il souhaite effectuer un don. Par la suite, il se présente à l'organisme choisi et discute avec un responsable de la mission et des objectifs de cet organisme ainsi que de l'utilisation potentielle de son don. Il complète alors un compte-rendu qu'il devra nous retourner en incluant le reçu qui confirme le don.

Cette année, soulignons que **28 adolescents** ont effectué un don à un organisme comme geste de réparation symbolique. L'an dernier, 29 adolescents avaient fait de même.

Le montant minimum versé en don a été de 50\$ et le maximum de 400\$. Ajoutons que 16 adolescents ont versé un don de 200\$ et moins, tandis que le don de 12 adolescents représentait un montant supérieur à 200\$. Le don moyen a été de **171\$**, la médiane se situant à **150\$**. Le cumul des dons effectués par les adolescents en guise de réparation symbolique s'élève à **4 780\$**.

Nom de l'organisme	Nombre
Fondation de l'hôpital Sainte-Justine	3
Fondation canadienne du cancer du sein	2
Leucan	2
Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA)	2
Maison répit Providence ***	2
Fondation du Dr Julien	1
Fondation Dollard Cormier	1
Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal	1
Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants	1
La maison du réconfort	1
Réseau des soins palliatifs du Québec	1
GRIS-Montréal	1
Association des cougars de Saint-Léonard	1
Action secours Vie d'espoir ***	1
Association haïtiano-québécoise et canadienne d'aide aux démunis ***	1
Centre de jour « Le Bon Dieu dans la rue » ***	1
Fourchettes de l'espoir ***	1
Le ROC ***	1
Les amis de l'est ***	1
Maison des jeunes « Le chemin faisant » ***	1
Société canadienne du cancer – Maison Jacques Cantin ***	1
Total	27

Les organismes avec le triple astérisque sont également des organismes d'accueil en travaux bénévoles.

MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILITÉS SOCIALES

Mesures de groupe

Types de mesure	PS	SEJ	Total
Sensibilisation au phénomène de la violence (16 ans et plus)	10	18	28
Sensibilisation au phénomène de la violence (14-15 ans)	2	5	7
Vol à l'étalage		12	12
Mesure pour les adolescents ayant commis un délit à caractère sexuel		5	5
Mesure pour les 12-13 ans « Et si je m'arrêtais par moi-même »		3	3
Total	12	43	55

Cette année, **55 adolescents** ont participé à une mesure de développement des habiletés sociales. La majorité d'entre eux (78%) provenait du programme de sanction extrajudiciaire. Précisons qu'il s'agit de 5% de l'ensemble des dossiers découlant de la LSJPA, soit une proportion similaire à l'année dernière. Notons que depuis les dix dernières années, l'année 2012-2013 se distingue par le plus petit nombre d'adolescents référés aux mesures de DHS de groupe.



Mesures individuelles

Types de mesure	PS	SEJ	Total
Texte de réflexion		10	10
Dollard Cormier		3	3
Total		13	13

13 adolescents ont participé à l'une de ces mesures individuelles.

CONTACTS AUPRÈS DES VICTIMES

Depuis l'entrée en vigueur de l'entente cadre, il y a maintenant dix ans, nous contactons par lettre et ensuite par téléphone les victimes d'une infraction commise par un adolescent. Il peut s'agir d'individus, de victimes corporatives ou institutionnelles. Le but de nos échanges est de connaître l'intérêt des victimes à échanger avec le (ou les) adolescent(s) qui leur a (ont) causé des torts, les informer des suites découlant de leur plainte et de répondre à leurs interrogations.

Cette année, **436 dossiers adolescents** ont été référés dans le but d'établir un contact auprès de **483 victimes**.

Communication	Total
Victimes jointes	304
Victimes qui ne donnent pas suite	136
Impossible de joindre les victimes	37
Victimes non contactées	6
Total	483

Suite à l'envoi de la lettre aux victimes:

- 63% ont été jointes
- 28% n'ont pas donné suite
- 7% étaient impossible à joindre
- 1% n'ont pas été contactées pour diverses raisons

Des 304 victimes jointes, 66 d'entre elles, ou 22%, ont accepté de participer à un processus de médiation.



Quels sont les principales raisons pour lesquelles elles acceptent ?

- 26% aimeraient une réparation matérielle
- 9% estiment vouloir des réponses à leurs questions
- 9% trouvent le processus intéressant
- 8% veulent comprendre
- 8% souhaitent pouvoir réaffirmer les normes sociales

Quels sont les principaux motifs de refus des victimes ?

- 33% préfèrent les procédures judiciaires
- 6% estiment que la situation est résolue
- 5% jugent que le processus réparateur est inadéquat
- 5% expriment un sentiment de peur ou de colère envers l'adolescent
- 5% nous disent que la démarche est trop exigeante

Ajoutons que lors du contact téléphonique avec les personnes victimes, nous en profitons pour nous enquérir de leurs suggestions face à l'orientation du dossier de l'adolescent. Voici ce qui en ressort : 32% n'expriment rien de particulier, nous demandant de laisser la justice suivre son cours, 8% suggèrent des travaux bénévoles et 4% considèrent qu'une lettre d'excuses leur conviendrait.

RENVOIS COMMUNAUTAIRES

Le renvoi est une mesure inscrite dans la LSJPA et vise une intervention rapide et efficace sans avoir recours au système socio-judiciaire. Elle est offerte à des adolescents ayant commis une infraction mineure et ce sont les policiers qui nous réfèrent directement ces adolescents. Soulignons que les programmes de renvoi offerts par les organismes sont approuvés par la Table de concertation montréalaise LSJPA.

Précisons que Trajet constitue le point de chute montréalais pour l'ensemble des dossiers de renvois policiers. Considérant la grandeur du territoire montréalais, il est surprenant de constater, encore cette année, le petit nombre de références provenant de ce programme.

Du total des 57 dossiers référés :

38 dossiers ont été orientés vers le groupe de sensibilisation à la LSJPA
7 dossiers ont été orientés vers le groupe de sensibilisation à la toxicomanie
12 dossiers ont été transférés à d'autres organismes de justice alternative.

Durant l'année, 8 mesures de groupes ont eu lieu permettant aux adolescents de régler leur situation. Nous avons offert à 5 reprises le groupe de sensibilisation à la LSJPA et à 3 reprises celui de sensibilisation à la toxicomanie.

Parmi les adolescents référés cette année, 70% étaient des garçons et 30% des filles. Ajoutons que 85% des adolescents ont complété leur démarche, ce qui est semblable à l'an dernier.

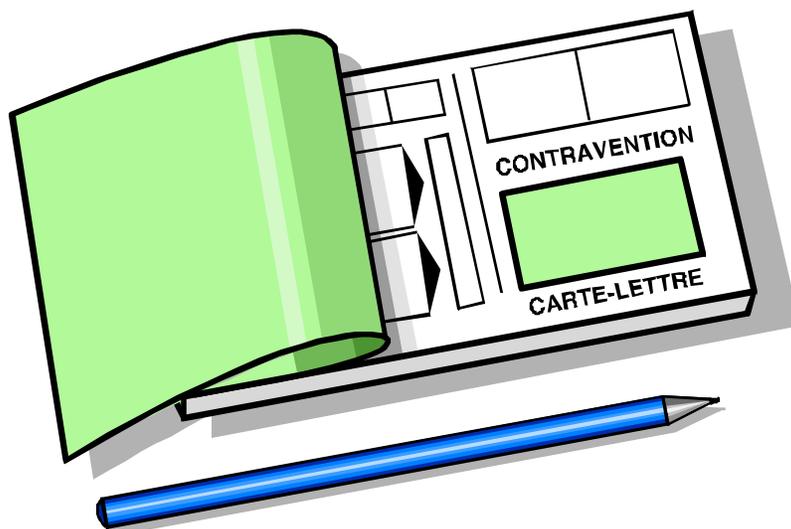


TRAVAUX COMPENSATOIRES

Cette année, **126 adolescents** ont été référés en travaux compensatoires, soit 8 de plus que l'année dernière. Voici les principales caractéristiques :

- 114 des 126 sont de sexe masculin (90%)
- En moyenne, ils ont eu 314\$ à déboursier (ce montant inclut les frais judiciaires), soit 31 heures à effectuer
- La médiane se situe à 180\$ ou 18 heures
- Parmi les 126 adolescents, 5 ont décidé de payer avant de débiter

Le portrait des adolescents en travaux compensatoires se ressemble au fil des ans. La moyenne d'heures à réaliser oscille entre 21 et 33 heures depuis les dix dernières années.



MÉDIATION CITOYENNE

Ce service s'adresse à toute personne ou organisation vivant un conflit et souhaitant s'impliquer dans une démarche pour améliorer la situation. Ces conflits peuvent survenir entre des personnes qui partagent un même environnement et sont variés : voisinage, propreté, bruit, altercations verbales et physiques, etc.

En plus de l'unité *MédiAction Citoyenne* développée en 2010 dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, une seconde unité de médiation a vu le jour dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. Les citoyens et citoyennes de ces arrondissements, aux prises avec de telles situations peuvent faire appel aux médiateurs bénévoles formés par Trajet. Ce service d'accompagnement dans la résolution des conflits est confidentiel et gratuit. Il suffit de laisser un message sur la boîte vocale et un médiateur les contactera dans les 48 heures.

En 2012-2013, 13 médiateurs bénévoles ont été formés par Trajet. Nous disposons actuellement d'une équipe de 18 médiateurs pour les deux unités actuelles et celle en développement. Précisons que 22 demandes ont été acheminées durant l'année et les citoyens nous ont dit avoir appris l'existence du service de médiation citoyenne soit par un organisme, soit par le service de police de la ville de Montréal, soit par une publicité ou encore par une référence d'un ami ou d'une connaissance.

Nature du conflit

Nature du conflit	Nombre
Voisinage	10
Locataire/propriétaire	5
Citoyen/institution (commerce)	4
Familial	3
Total	22

Issue des demandes

Issues des demandes	Nombre
Écoute/apaisement	11
Rencontre de médiation	3
Orientée vers une autre ressource	3
Recours à d'autres instances (ex. judiciaires)	3
Choix de résoudre la situation par eux-mêmes	1
Partie demanderesse ne donne pas suite ou est impossible à joindre	1
Total	22

REMERCIEMENTS

À tous nos partenaires, collaborateurs, organismes d'accueil, personnes victimes, parents des adolescents, bénévoles de nos mesures de groupe, médiateurs bénévoles, membres de la corporation, citoyens faisant appel à MédiAction et à Médiation citoyenne Hochelaga-Maisonneuve, bailleurs de fonds et donateurs au Fonds RÉPARADO, un grand merci. Grâce à chacun d'entre vous, Trajet actualise sa mission depuis 33 ans et permet aux adolescents de régler leur situation légale dans un contexte positif de justice réparatrice.

MERCI !!!

Le ministère de la Santé et des services sociaux via
l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;

Le Centre jeunesse de Montréal—Institut universitaire;

Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw;

Les Magistrats et Procureurs de la Chambre de la jeunesse;

Les percepteurs des amendes de la ville de Montréal;

Le Service de police de la Ville de Montréal;

Les 430 organismes membres collaborateurs, sans qui,
les mesures de travaux bénévoles ne pourraient se réaliser;

Les nombreuses personnes victimes qui nous font confiance
dans le cadre du processus de médiation

et les membres actifs qui contribuent à leur façon à concrétiser la mission
que Trajet s'est donnée.